



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2020

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-seizième session

Bangkok, 21 mai 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021)

Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021)

Note du secrétariat**

Résumé

On trouvera dans le présent document des indications sur les dates et le lieu proposés de la soixante-dix-septième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui se tiendra en 2021, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission souhaitera peut-être prendre une décision sur ces questions.

I. Introduction

1. Le présent document renferme les propositions que le secrétariat entend soumettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen à sa soixante-seizième session, y compris les dates, le lieu et le thème de sa soixante-dix-septième session, qui se tiendra en 2021.

II. Dates et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le (la) Secrétaire général(e). Conformément à la pratique établie, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le (la) Secrétaire exécutif(tive) en fixe ensuite les dates et le lieu en consultation avec les membres et le (la) Président(e) de la Commission.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité de prendre en compte les vues exprimées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission lors de ses réunions formelles et informelles, notamment celles tenues le 30 avril 2020.

3. En outre, l'article premier du Règlement intérieur dispose que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

4. En tenant compte du calendrier des principales réunions et des jours fériés qui tomberont en avril et en mai 2021, cela afin d'assurer la participation voulue à la session ainsi que la disponibilité des services de conférence, il est proposé que la soixante-dix-septième session se tienne à Bangkok du 26 au 30 avril 2021.

III. Thème

5. À sa 387^e session, tenue le 19 mars 2020, et lors de ses réunions informelles tenues les 7, 22 et 30 avril 2020, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission a réfléchi au thème qui serait proposé pour la soixante-dix-septième session de la Commission et examiné dans les grandes lignes les questions qui seraient traitées dans l'étude thématique proposée. Le thème proposé, à savoir « Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique », est exposé dans les paragraphes ci-dessous, et l'étude thématique proposée y est brièvement décrite.

Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique

6. La coopération régionale et une connectivité croissante entre les pays de l'Asie et du Pacifique ont été les principaux moteurs du développement de la région. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé combien les pays étaient vulnérables aux événements perturbateurs de grande ampleur. Les épidémies de syndrome respiratoire aigu sévère en 2003, de grippe A (H1N1) en 2009 et de syndrome respiratoire du Moyen-Orient en 2015, bien qu'elles ne soient comparables ni par leur ampleur ni par la complexité des risques, ont montré que la coopération régionale avait contribué à l'adoption de mesures efficaces dans certains pays.

7. Dans l'étude thématique proposée, on examinera dans quelle mesure la coopération et la connectivité régionales peuvent aider les pays à se préparer pour être en position de force afin de mieux affronter les futures crises. Cette étude fera le point sur les conséquences sociales (sur la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire) et économiques (en ce qui concerne l'activité productive, l'emploi, les revenus et profits, et l'instabilité des marchés financiers) négatives de la pandémie de COVID-19 en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans le monde. Elle s'intéressera également à l'impact important qu'aura eu la pandémie sur les personnes et les ménages vulnérables qui étaient déjà au bord de la pauvreté, situation qui risque d'accroître les inégalités et de faire sombrer de nombreuses personnes dans la pauvreté absolue au-delà de 2030.

8. L'étude mettra en avant un certain nombre de domaines de coopération régionale (énumérés ci-après), soulignant qu'il faudra s'attacher à :

a) Veiller à ce que la reprise économique, facilitée par une action concertée aux fins de l'adoption de mesures budgétaires et monétaires expansionnistes et, en particulier, de mesures visant à assurer la viabilité de la dette, soit soutenue et durable, tout en étant cohérente avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avec d'autres accords internationaux ;

b) Rétablir et renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement grâce à la coordination régionale et sous-régionale et à la promotion du commerce, des transports et de la connectivité numérique, notamment par l'intermédiaire des mécanismes et accords existants et des initiatives de la CESAP ;

c) Protéger les personnes, en particulier les plus vulnérables, notamment en utilisant de façon novatrice les technologies, les politiques et modalités de protection sociale et les mécanismes de soutien aux petites et moyennes entreprises, et en favorisant un meilleur accès aux données, y compris les données géospatiales, et aux statistiques, notamment par l'intermédiaire des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

d) Protéger et restaurer les écosystèmes afin de renforcer la résilience aux futures pandémies et de reconstruire en mieux, notamment en faisant jouer la coopération aux fins de lutter contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques, et de préserver la biodiversité.

9. Comme l'a montré la pandémie de COVID-19, une approche de la gestion des risques fragmentée, qui traite les risques au cas par cas et isolément, a ses limites. Aussi l'étude examinera-t-elle des moyens d'améliorer la résilience dans les quatre domaines décrits plus haut grâce à la coopération régionale et aux partenariats multipartites fondés sur le Programme 2030.

10. L'étude s'intéressera également à la manière dont la coopération sous-régionale peut être mise à profit pour intensifier l'action menée au niveau régional, en s'appuyant sur les mécanismes et accords régionaux existants, ainsi que sur les initiatives de la CESAP, et traitera des mesures prises par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et ses partenaires de dialogue, ainsi que par l'Association sud-asiatique de coopération régionale, dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

11. Faire jouer la coopération régionale pour reconstruire en mieux et renforcer les domaines indispensables à la connectivité permettra d'aider les pays de l'Asie et du Pacifique à affiner, développer et améliorer la compréhension et la gestion des risques systémiques de grande ampleur déclenchés par les diverses crises.

IV. Études thématiques précédentes

12. À titre de référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe au présent document.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

13. La Commission souhaitera peut-être réfléchir aux dates et au lieu de sa soixante-dix-septième session, qui se tiendra en 2021, et donner au secrétariat des indications à ce sujet.

14. La Commission souhaitera peut-être également examiner la proposition de thème pour sa prochaine session, à savoir « Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique », ainsi que la brève description de l'étude thématique proposée.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP : perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle : perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide : enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur ; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre
72	2016	Science, technologie et innovation pour le développement durable
73	2017	La coopération régionale en faveur de l'énergie durable
74	2018	L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030
75	2019	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité
76	2020	Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable

^a De la quarantième à la soixante-seizième session.